

Administrateurs :

Présent(e)s : JP CHAMPION – JC MERIC – J KERHOAS – H BACCHINI – JP CHURET- D TINCELIN – C FOUNTAINE – C FOURICHON – JL DENECHAU – P ROUSSANGE – N HENARD – N PEBEREL – P ADAM – S RAPHALEN – C LE BACQUER – JP LOSTIS – S FRETAY – H CARDON – B BONNEAU – D PILLONS – M DUCLOT – O BOVYN – JC COUR – MT LANNUZEL JOURDAS – F PFEIFFER – F TIFFON TERRADE – C SILVESTRE

Excusé(e)s : B VIAUD – C MIGRAINE – M FEUERSTEIN – JM SOYEZ – B MEURGEY – C FRABOULET – D HOREAU – E ALLOT – S PALLARES

Invités :

Présent(e)s : J CATHELIN – E MARLIOT – Y NOEMEN – J MARAJO – M BOUVET – H GIRAUD- B DAVID

Excusé(e)s : M KERHOAS – S LASSEAUX

Procurations :

S PALLARES à JC MERIC

E ALLOT à J KERHOAS

C FRABOULET à N PEBEREL

JM SOYEZ à D TINCELIN

B VIAUD à JP CHURET

1-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JUIN 2015.

Le CA approuve à l'unanimité le Procès-verbal du CA du 26/06/2015.

▷ **Vote CA : unanimité**

Publié électroniquement sur le site Internet de la FFVoile le 14/12/2015

2-INFORMATIONS GENERALES ET QUESTIONS / REPONSES AUX MEMBRES DU BUREAU EXECUTIF

Le Président fait un point sur les informations générales concernant :

- Meeting ISAF 2016 ne se tenant pas à Abu Dhabi, la Ville de Marseille se portera candidate pour la France après la suggestion de l'ISAF.
- Loi sur le Sport de Haut Niveau du 27/11/2015 inclus un amendement qui fait obligation à une fédération sportive non délégataire (la FFVoile pour ce qui concerne le Kite Surf), membre de la fédération internationale de sa discipline, alors même qu'une autre fédération (FFVL) s'est vue accorder la délégation sur cette discipline, d'inscrire, sur proposition de cette dernière, les compétitions et les sportifs de haut niveau de cette discipline au calendrier international et aux compétitions internationales (art. L. 131-22 du code du sport).

▷ **Pour information du CA**

3-VIE FEDERALE ET ORGANISATION DES TERRITOIRES

3-1. Réforme territoriale

3-1-1. Etat des lieux

Le CA prend connaissance des éléments d'information complémentaire sur la réforme territoriale et en particulier le **décret n° 2015-832 du 7 juillet 2015 pris pour l'application de la loi du 31 juillet 2014 sur l'économie sociale et solidaire et relatif aux associations**. Le décret vise, d'une part, à donner un cadre juridique aux opérations de restructuration entre associations régies par la loi du 1er juillet 1901, par la loi du 9 décembre 1905 et par le code civil local applicable dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, tout en garantissant l'information des membres des

établissements concernés et des tiers intéressés sur les conditions de l'opération. Il précise le contenu du projet de fusion, de scission, d'apport partiel d'actif ainsi que les modalités et les délais de publication du projet. Il introduit une obligation de mise à disposition gratuite du projet de l'opération et de documents d'informations complémentaires à destination des tiers et des membres des établissements concernés. Il précise que les dispositions relatives à la désignation des commissaires aux apports et au droit d'opposition des tiers s'exercent dans les conditions du code de commerce et devant le tribunal de grande instance.

Il vise, d'autre part, à modifier la procédure d'acceptation des libéralités et d'opposition du préfet de département. Il prévoit que les associations, à l'exception des associations culturelles, doivent fournir toute justification tendant à établir que l'ensemble de leurs activités ont un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, notamment à travers les souscriptions ouvertes pour financer l'achat d'objets ou d'œuvres d'art destinés à rejoindre les collections d'un musée de France accessibles au public, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises.

▷ Pour information du CA

3-1-2. Fusion des ligues Nord Pas de Calais et Picardie

Le CA prend connaissance de l'état d'avancement du processus de fusion des Ligues de Voile de Picardie et Nord-Pas de Calais pour créer une nouvelle « Ligue Nord-Pas de Calais-Picardie de Voile », entraînant ainsi la suppression et la dissolution des anciennes ligues concernées.

Il précise que l'achèvement de ce processus est sous condition suspensive de l'approbation de la fusion par les Assemblées Générales Extraordinaires des Ligues concernées qui doivent se tenir le 30 janvier 2016 respectivement à Amiens et à Lille. Il est également entendu que, suite à la décision du BE, la dénomination définitive de la nouvelle Ligue devra obligatoirement être celle retenue pour la région administrative.

▷ **Vote CA : unanimité sur la fusion des Ligues de Voile de Picardie et Nord-Pas de Calais pour créer une nouvelle « Ligue Nord-Pas de Calais-Picardie de Voile », entraînant ainsi la suppression et la dissolution des anciennes ligues concernées.**

Cette délibération est sous condition suspensive de l'approbation de la fusion par les Assemblées Générales Extraordinaires des Ligues concernées qui doivent se tenir le 30 janvier 2016 respectivement à Amiens et à Lille.

Il est également entendu que, suite à la décision du Bureau Exécutif de la FFVoile, la dénomination définitive de la nouvelle Ligue devra obligatoirement être celle retenue pour la région administrative.

3-2. Informations diverses

1/ Le CA prend connaissance du **résultat de l'appel d'offre assurance de la FFVoile pour la période 2016 – 2019**. La FFVoile a procédé à un appel d'offre assurance pour la période 2016 – 2019 comprenant 8 lots. Une commission a été désignée par le BE pour procéder à l'étude des offres. Elle s'est réunie à 3 reprises et l'ensemble de ses recommandations a été validé par le BE.

2/ Le CA est informé de la **suppression des Passeports Voile sous format papier** à partir de 2016. Depuis plusieurs années, le passeport voile est informatisé mais avec un maintien à titre dérogatoire du format papier. Le constat d'une baisse régulière de l'utilisation du format papier a conduit le BE, comme il l'avait annoncé fin 2014, à mettre fin aux carnets papiers à partir de 2016.

Les Ligues qui étaient encore concernées par la dérogation, ont été prévenues avant cette décision, afin qu'elles fassent le lien avec les 12 derniers clubs impactés et afin de mettre en place les solutions adéquates pour éviter de perdre des licences passeports.

▷ Pour information du CA

3-3. Budget corrigé 2015

Le CA prend connaissance des éléments de variation du budget 2015 depuis le dernier CA du 26 juin 2015. Il s'équilibre en produits/dépenses de fonctionnement à hauteur de 10 695 K€ et en investissement à hauteur de 604 K€.

▷ **Vote CA : unanimité moins deux abstentions (F PFEIFFER et F TIFFON-TERRADE)**

3-4. Budget prévisionnel 2016 (transitoire)

3-4-1. Information sur le budget prévisionnel transitoire 2016

Le CA prend connaissance des informations suivantes relatives au budget prévisionnel transitoire 2016 :

Conformément aux dispositions du Règlement Financier, il a été présenté au vote du BE du 17 novembre dernier, le projet de budget 2016 transitoire, s'élevant en produits à 10 459 K€, en Dépenses à 10 593 K€ (montrant un déficit de 134 K€) et en Investissement à 479 K€. Ce budget provisoire reprend la base du budget révisé 2015 soumis au CA du 28 novembre 2015 en intégrant les ajustements significatifs suivants :

Pour les produits :

- augmentation du prix des licences et de la cotisation clubs,
- subvention exceptionnelle du CNOSF destinée aux Jeux de Rio,
- pas de produits exceptionnels et de cession de matériels connus à la date du vote du BE, notamment fin de l'accord transactionnel avec VOLVO,
- non reconduction de l'International Youth Cup.

Pour les charges :

- retrait des primes des salariés prévues pour 2015,
- augmentation du coût des assurances liées aux licences,
- dépense exceptionnelle (subvention CNOSF) destinée aux Jeux de Rio,
- non reconduction de l'International Youth Cup,
- pas d'aléas connus.

Pour les investissements :

- fin des investissements sur le e-commerce,
- pas d'investissement à partir de la cession de matériels HN prévu à la date du vote du BE.

L'autorisation d'engagement avant vote de l'AG est fixée à 25 % conformément au Règlement Financier de la FFVoile, à l'exception des dépenses d'investissements du Plan Bateaux et de préparation des Jeux de Rio qui pourront dépasser ce seuil si nécessaire. Cette exception sera soumise par ailleurs à l'approbation du CA.

▷ **Pour information du CA**

3-4-2. Autorisation d'engagement de dépense

A la demande du Haut Niveau il est proposé au CA de pouvoir engager, à titre dérogatoire pour l'année olympique 2016, jusqu'à 720 K€ de dépenses de fonctionnement et 310 K€ de dépenses d'investissements avant le 2 avril 2016.

▷ **Vote CA : unanimité**

3-5. Information sur le salon nautique et la Soirée des Champions

Le CA prend connaissance des éléments d'évolution du format de la Soirée des Champions pour cette année 2015 et sur l'organisation du stand de la FFVoile au salon nautique.

▷ **Pour information du CA**

3-6. Dates des prochains Conseil d'Administration

La date suivante est validée :

-24 juin 2016

Pour mémoire, prochaine réunion prévue le 11 mars 2016.

▷ **Vote CA : unanimité**

3-7. Affiliation

Point reporté

4. DIRECTION TECHNIQUE

4-1. Point d'information sur la convention d'objectifs

Le DTN fait un point sur le prochain rendez-vous fixé le 9 décembre 2015 avec le Directeur des Sports du Ministère et relatif à la convention d'objectifs (CO). Les consignes ont été de renouveler une demande à l'identique à 2015 avec néanmoins trois augmentations spécifiques qui seront sollicitées sur le médical, le haut niveau en année olympique et le dispositif France Jeunes pour préparer les JO 2020.

▷ **Pour information du CA**

4-2. Plan fédéral « citoyens du sport »

Il est proposé de réserver une partie des plans d'action de la convention d'objectifs (CO) 2016 au plan fédéral « citoyens du sport » :

- 244 000 € pour l'action 1 (promotion du sport),
- 11 000 € de l'action 4 (formation),

Soit un maximum de 255 000 € du budget prévisionnel 2016 dont 168 700 € sur la part issue de la CO et 86 300 € sur les fonds fédéraux correspondant aux lignes budgétaires concernées ou, une fois le budget prévisionnel 2016 voté, au prorata des apports consacrés aux dites lignes budgétaires. Cette réalisation s'effectue sous l'autorité technique du DTN et sous l'autorité politique du président, chacun étant mandaté à cette fin par le conseil d'administration (CA) de la FFVoile. Les indications du plan fédéral « citoyen du sport » sont transmises aux administrateurs en appui de la présente résolution.

▷ **Vote CA : unanimité**

4-3. Stratégie fédérale de formation

Le CA prend connaissance des éléments d'informations fournies par le DTN sur la mise en œuvre de la stratégie fédérale de formation qui doit être transmise au Ministère des Sports (dans le cadre de la CO) avec deux parties : une stratégie de formation pour les années à venir et un plan de citoyenneté pour l'année 2016.

▷ **Pour information du CA**

4-4. Tableau de bord des cadres techniques territoriaux

Le CA prend connaissance des outils statistiques développés au niveau de la DTN dans le cadre des colloques des cadres techniques. Ces outils permettent d'interroger le fichier des licences FFVoile, regarder les courbes d'évolution des clubs et faire des rétro-analyses, interroger la pyramide âges des licences (ex : chutes de 14 à 23 ans) et analyser les effets de dispositifs (ex : plans Lycées) qui font baisser ces chutes.

▷ **Pour information du CA**

4-5. Evolution des postes et des missions des cadres techniques

Le CA est informé par le DTN des évolutions des postes et des missions des cadres techniques (contrats PO, Indemnités de sujétion....).

▷ **Pour information du CA**

5. HAUT NIVEAU

5-1. Résultats sportifs internationaux 2015, VO, FB et HAB

1^{ère} nation en 2014 suite au Championnat du Monde à Santander. Le Test Event à Rio s'est bien déroulé avec une bonne dynamique de réussite (5 médailles). Le climat était excellent au sein de l'Equipe de France. Les écarts se resserrent et tout s'est joué sur la Médal Race. Quelques très bons résultats sur les Championnats du Monde 2015.

5-2. Sélections aux JO de Rio 2016

Rappel de la sélection pour les JO de RIO des RSX Hommes (Pierre LECOQ) et RSX Femmes (Charline PICON). L'ensemble des sélections sera connu avant la World Cup de Hyères fin mars-début avril 2016

▷ Pour information du CA

6. VOILE LEGERE

6-1. Bilan des Championnats de France Minimes et Espoirs

Le CA prend connaissance des éléments de bilan des Championnats de France Minimes et Espoirs dont notamment :

- Stabilité des effectifs : environ 1538 coureurs sur les CFM et CFE,
- Augmentation de la pratique féminine sur la planche à dérives,
- Augmentation de la pratique extrême glisse pour les garçons, avec baisse sur la BIC 293,
- Interrogations pour le Laser Standard avec baisse de la participation et crainte pour la délivrance d'un titre,
- Craintes sur la pratique double Minimes notamment sur l'Equipe,
- Mais succès important sur les flottes collectives.

6-2. Championnats de France Minimes et Espoirs, à partir de 2016 : évolution de tranches d'âge et création de titres dont titres féminins

La CA prend connaissance des propositions d'évolution des tranches d'âge et de création de titres (dont des titres féminins) pour les Championnats de France Minimes et Espoirs. Ces évolutions de tranches d'âge et créations de titres seront incluses dans le règlement des Championnats de France Minimes et Espoirs à partir de 2016.

▷ **Vote CA : unanimité moins 3 abstentions (F PFEIFFER, F TIFFON-TERRADE, H CARDON)**

Publication électronique sur le site Internet de la FFVoile le 03/12/2015

6-3. Choix du support pour le titre Champion de France Minimes Catamaran Flotte Collective à partir de 2016

Après examen, il est proposé que le choix se porte sur le « M by Erplast » pour le titre Champion de France Minimes Catamaran Flotte Collective à partir de 2016 et pour 2 ans. Le CA valide néanmoins que chaque année immédiatement après l'épreuve soit dressé un bilan et appliqué la procédure suivante :

1. Le bilan est positif, le support est adapté, la prestation est conforme au cahier des charges, l'opération se poursuit sur une année supplémentaire. Le CA fera le choix du support qui lui succéderait à la fin des 2 ans.
2. Le bilan est négatif, il sera proposé au CA de changer de support, et de repartir sur un cycle de 2 ans avec un nouveau support (avec un bilan après une première année de fonctionnement)

Remarque de F PFEIFFER et F TIFFON-TERRADE : Nous votons pour ce choix de support bien que nous trouvons que celui-ci soit trop lourd donc inapproprié pour des minimes mais nous sommes pour le principe de ce Championnat.

▷ **Vote CA : unanimité moins 2 abstentions (S RAPHALEN et D PILLONS)**

Publié électroniquement sur le site Internet de la FFVoile le 16/12/2015

6-4. Funboard : Championnat de France Vague

6-4-1. Evolution à partir de 2016 du Championnat d'une épreuve unique à un Tour de 4 étapes

Le CA valide l'évolution à partir de 2016, du Championnat de France Vague d'une épreuve unique à un Tour de 4 étapes de Grade 4.

▷ **Vote CA : unanimité**

Publié électroniquement sur le site Internet de la FFVoile le 14/12/2015

6-4-2. Attribution de l'organisation du Championnat de France Vague

Il est proposé l'attribution de l'organisation du Championnat de France Vague Grade 3 2016 en quatre étapes à la société « ALL IN » représentée par M. CASTE Jean-Baptiste, sous réserve qu'il ait signé une convention d'organisation conjointe avec chaque club des 4 étapes concernées.

▷ **Vote CA : unanimité**

6-5. Création du titre Championnat de France Handivalide Double Open sur Hansa 303

Il est proposé la création du titre Champion de France Handivalide Double Open sur Hansa 303 avec un minimum de 15 équipages, cette création étant conditionnée par l'approbation de la Fédération Française Handisport et de la Fédération Française de Sport Adapté.

▷ **Vote CA : unanimité**

7. HABITABLE

7-1. Bilan Championnats de France Espoirs et Championnats de France de l'automne

Le CA prend connaissance du bilan des Championnats de France Espoirs et Championnats de France de l'automne

▷ **Pour information du CA**

7-2. Information Red Bull Foiling Generation et sélection Team France FFVoile / ENVSN

Le CA prend connaissance du bilan de cette opération et de la collaboration réussie entre Red Bull et la FFVoile tant en termes de détection dédiée à un public de jeunes sportifs à potentiel sur un support innovant, que sur l'organisation à terre et en mer des compétitions. Il prend par ailleurs connaissance des modalités de sélection et de détection de l'équipage Team France qui accèdera à la préparation finale de la Youth America's Cup qui se disputera aux Bermudes en juin 2017, juste avant la finale de la 35^{ème} Coupe de l'America.

▷ **Pour information du CA**

8. DEVELOPPEMENT

8-1. Evalueur de niveau 5

Le CA entérine le dispositif d'habilitation des évaluateurs de niveau 5 FFVoile validé par le bureau exécutif du 26 juin 2014. Le CA donne mandat au BE pour intégrer ce dispositif dans le Règlement des diplômes, des qualifications, des fonctions de club et des formations de la FFVoile.

▷ **Vote CA : unanimité**

8-2. Bilan de saison

Le CA prend connaissance du bilan de saison dans les EFV et en particulier en termes de délivrance de passeports. ON note un développement des stages courts, sur lesquels on ne diffuse pas de passeports de manière systématique. On observe également un certain déficit en matière de formateurs (MFV et CQP AMV). Difficultés au niveau des scolaires. Développement sur les points location avec une météo favorable qui a bien joué. Retour sur 30 structures et 50 coachs plaisir formés : contenu et forme de la formation bien adaptés. Le prix moyen de l'heure facturée est autour de 45 €. Objectif de passer à une centaine de structures et améliorer la communication autour du réseau et du dispositif. Renforcer le partenariat avec le réseau des ports.

▷ Pour information du CA

9. RELATIONS INTERNATIONALES

9-1. Réunion ISAF

Le CA prend connaissance des informations suivantes suite au dernier meeting annuel de l'ISAF :

- Nouvelle structuration de l'ISAF adoptée (on passe de 11 à 8 comités),
- 4^{ème} discipline au JO de la Jeunesse : Nacra 15, 293+Kyte : Nacra mixte, Kite mixte, Windsurf H et F
- Développement de programmes vers des nations émergentes (effort notamment vers le continent africain),
- Poursuite du MR jeunes en flottes collectives,
- Le CM junior ISAF : SL16 remplacé par le Nacra 15 dans une version un peu différente de celle des JOJ,
- Discussions pour transformer le Nacra 17 en bateau volant (France non favorable),
- Evolution des règles : extension de la RCV 69 à d'autres personnes que les concurrents, adoption pour le MR des règles de la Coupe de l'America, évolution du jaugeur vers contrôleur d'équipements qui aurait un comité à part et pourrait porter réclamation.

▷ Pour information du CA

10. COMMISSION CENTRALE D'ARBITRAGE

10-1. Modification du Règlement des diplômes, qualifications, fonctions de club et formation de la FFVoile

Il est proposé les modifications suivantes du Règlement des diplômes, qualifications, fonctions de club et formation de la FFVoile :

1/ Modification du cursus de formation de la qualification de jaugeur d'épreuve

Modification du cursus de formation des jaugeur-e-s d'épreuve dans le Règlement des diplômes, des qualifications, des fonctions de club et des formations de la FFVoile :

1. Suppression de la qualification régionale de jaugeur-e d'épreuve de la FFVoile pour ne conserver que la seule qualification nationale
2. Modification des conditions d'accès à la qualification de jaugeur-e d'épreuve national-e
 - Candidat-e-s possédant une expérience en tant que coureur
 - Tronc commun théorique régional
 - Tronc commun pratique sur 2 compétitions
 - Candidature à la formation nationale de jaugeur-e d'épreuve envoyée à la CCA
 - Etude de la candidature par la CCA

3°) Modification du cursus de formation :

Si candidature retenue, entrée en formation nationale en trois étapes :

- Etape 1 : Stage d'immersion sur une compétition majeure avec un-e jaugeur-e national-e référent-e
- Etape 2 : Stage théorique de 3 jours
- Etape 3 : Mises en situation et évaluations

Ces modifications entraîneront la mise à jour des articles suivants dans le Règlement des diplômes, des qualifications, des fonctions de club et des formations de la FFVoile :

- Modification article 1c2 « Les qualifications d'arbitre »
- Modification article 25-b « Qualification de jaugeur-e d'épreuve de la FFVoile »
- Ajout article 27.C.1 « Cursus de formation des jaugeur-e-s d'épreuve de la FFVoile »
- Modification des Annexes 12A et 12 B correspondantes.

2/ Modification du cursus de formation de la qualification de juge national-e

Modification des conditions d'accès à la formation nationale pour les juges régionaux-régionales dans le Règlement des diplômes, des qualifications, des fonctions de club et des formations de la FFVoile :

1. Suppression du délai de 2 ans entre l'obtention de la qualification régionale et l'accès à la formation nationale
2. Suppression de l'obligation d'avoir arbitré au moins 5 compétitions régionales

Ces modifications entraîneront la mise à jour des articles suivants dans le Règlement des diplômes, des qualifications, des fonctions de club et des formations de la FFVoile :

- Modification de l'article 26-b « Conditions spécifiques d'accès aux formations conduisant aux qualifications d'arbitre national-e de la FFVoile »
- Modification des Annexes 12A et 12 B correspondantes.

3/ Modification de forme du Règlement des Diplômes, Qualifications, Fonctions de club et Formations de la FFVoile afin de féminiser les termes utilisés

Modification dans la forme du Règlement des diplômes, des qualifications, des fonctions de club et des formations de la FFVoile afin de féminiser les termes employés en reprenant les termes utilisés dans le logiciel de désignation des arbitres de la FFVoile.

▷ **Vote CA : unanimité**

Publication électronique du règlement des diplômes, qualifications, fonctions et formations de la FFVoile ultérieurement sur le site Internet de la FFVoile.